

Louise de Marillac

et

les Dames de la Charité des Enfants Trouvés¹

En 1634, à l'instigation de madame Goussault, une Confrérie de Dames de la Charité se constitue pour la visite des malades de l'Hôtel Dieu. Vincent de Paul la décrit à François du Coudray :

« Nous avons fait une (Confrérie) depuis peu, composée de cent ou six vingt dames de haute qualité qui visitent tous les jours et assistent, quatre à quatre, huit ou neuf cents pauvres ou malades (de l'Hôtel-Dieu)... »²

Comme le dit Vincent de Paul, ces Dames sont de « haute qualité » c'est-à-dire toutes originaires de la noblesse.

La Confrérie de la Charité pour les Enfants trouvés

Tout en visitant et réconfortant les pauvres malades, ces Dames sont attirées par les nouveaux-nés recueillis à Hôtel-Dieu.³ Elles apprennent qu'ils sont ensuite envoyés dans la maison de la Couche où ils meurent rapidement. Elles s'interrogent et interrogent Vincent de Paul sur une possible action à entreprendre. Pendant trois ans⁴, un groupe va réfléchir aux moyens de subvenir aux besoins de ceux que l'on appelle « les enfants du péché ».

Qui sont ces femmes qui participent à l'œuvre des Enfants Trouvés ? Il est intéressant de les connaître .

* La doyenne

Madame de Lamoignon, née en 1576. Les assemblées se font souvent dans son Hôtel parisien. Elle reçoit et sert les pauvres dans sa demeure à Paris. Son mari meurt en 1636. Elle deviendra Présidente de la Confrérie à la mort de madame Goussault et le demeure jusqu'en 1651. François de Sales disait d'elle : « C'est une des plus saintes femmes que je connaisse ».

* Des veuves comme Louise de Marillac ayant de 35 et 45 ans.

- *Madame Goussault*, présidente très appréciée de cette Confrérie. Elle est la belle-soeur de René Alméras, futur Supérieur de la Congrégation de la Mission.

- *Madame de Souscarrière*, veuve en 1627, sa fille épouse le fils de Mme Goussault

- *Madame de Herse*, mariée vers 1612, veuve en 1634. Un de ses fils devient évêque de Chaulons sur Marne. Elle est la cousine de Monsieur Olier, le fondateur des Sulpiciens.

- *Madame de Fortia*, veuve avant 1634

- *Madame de Villesabin*, née en 1595, veuve en 1634

- *Mademoiselle Pollalion*, née en 1599, est entrée au Monastère des Capucines, mais la famille l'en a retirée à cause de sa santé. Mariée à François de Pollalion, elle est veuve en 1618, après un an de mariage, et peu après la naissance de sa fille. Elle fonde en 1630, avec l'aide de Vincent de Paul, les Filles de la Providence pour l'accueil et l'éducation des filles prostituées.

- *Madame de Villeneuve*, née en 1597. Elle fonde en 1641 la communauté des Filles de la Croix pour l'instruction des petites filles. Monsieur Vincent lui apportera son soutien pour la rédaction des Règles et l'obtention de la reconnaissance royale.

¹ Session vincentienne internationale 2000

² Monsieur Vincent à François du Coudray - 25 juillet 1634 - Coste I, 253

³ Conférence aux Dames de la Charité - Coste XIII, 772

⁴ cf. conférence sur l'oeuvre des Enfants trouvés - Coste XIII, 797

*** Des femmes dont les maris sont engagés dans la politique ou la finance**

- *Madame Fouquet*, née en 1590, veuve en 1640. Parmi ses 12 enfants : cinq filles entrent à la Visitation, deux deviennent Evêques, et Nicolas sera Surintendant des Finances de Louis XIV.
- *Madame Séguier*, née en 1597. Son mari devient Chancelier en 1636.
- *La princesse de Condé*, née en 1594, veuve en 1650. Elle est la mère du Grand Condé, de la duchesse de Longueville qui se fera remarquer au moment de la Fronde et du prince de Conti.
- *Madame de Traversay*, fondatrice du monastère de la Conception à Paris, et Supérieure des Filles de la Croix après la mort de madame de Villeneuve.
- *Madame la duchesse de Brienne*, née vers 1600, dont le mari est Secrétaire d'Etat. Sa fonction lui fait contre-signer de nombreux actes du Roi.
- *Madame la duchesse de Liancourt*, née en 1600 et mariée en 1618. Son mari est influent à la Cour.

*** Quelques dames nettement plus jeunes (25 - 30 ans)**

- *La duchesse d'Aiguillon*, née en 1604, veuve en 1622 après deux ans de mariage, sans enfants. Elle était entrée au Carmel et son oncle le Cardinal de Richelieu l'en a fait sortir.
- *Madame de Nesmond*, fille de Madame de Lamoignon, née en 1605, mariée en 1624.
- Une autre fille de Madame de Lamoignon, *Madeleine*, née en 1608. Elle demeure célibataire, et participe à toutes les oeuvres de charité de Vincent de Paul.
- *Madame de Romilly* dont le mari est contrôleur des Finances.

*** La relève par des jeunes, souvent parentes des pionnières de la Confrérie.**

- La jeune Madame de Lamoignon, née *Madeleine Potier* en 1623, mariée en 1640.
- *Madame de Nemours*, née en 1625. Son père, Henri d'Orléans, du de Longueville, veuf en 1637, épouse quatre ans plus tard Anne-Geneviève, fille de la princesse de Condé.
- *Madame de Miramion*, née en 1629, mariée en 1645, veuve en 1646, quatre mois avant la naissance de sa fille. Dès 1649, elle fait vœu de chasteté après une retraite chez les Filles de la Charité. Elle fonde l'oeuvre de la Sainte Famille et de Sainte Geneviève pour l'éducation des filles et la formation des maîtresses. Sa fille épouse Guillaume de Nesmond, l'un des petits fils de Madame de Lamoignon.
- *Madame de Mirepoix* dont le frère deviendra évêque de Pamiers en 1644
- *Madame la duchesse de Ventadour*, née en 1632, mariée en 1645 et veuve en 1649, grande admiratrice de Louise de Marillac
- *Madame de Schomberg*, (Marie de Hautefort) née en 1616, ancienne favorite de Louis XIII, mariée en 1646 au frère de Madame de Liancourt.

L'oeuvre des Enfants trouvés

L'oeuvre des Enfants Trouvés prend corps lentement. Après avoir éliminé plusieurs propositions, en particulier celle de travailler dans la maison de la Couche en la modifiant, le groupe de réflexion se met d'accord sur l'accueil progressif des enfants dans une maison particulière confiée aux Filles de la Charité, donc sous la responsabilité de Louise de Marillac.

Le 1er janvier 1638, Vincent de Paul informe Louise qui n'avait pu assister à la dernière assemblée « L'on fut d'avis, à la dernière assemblée que vous seriez priée de faire un essai des enfants trouvés, s'il y aura moyen de les nourrir de lait de vache et d'en prendre deux ou trois à cet effet.»⁵

Louise devient donc, comme on le dirait aujourd'hui, directrice d'une oeuvre gérée par une Association, la Confrérie des Dames de la Charité des Enfants Trouvés, avec un Conseil d'Administration constituée de la Présidente, la Trésorière et quelques officières.

Louise de Marillac assume pleinement la responsabilité confiée, forme et éduque les Sœurs à ce nouveau travail ⁶. Elle respecte le travail des Dames. Elle prépare un « rapport » sur l'organisation du travail, mais le soumet à l'approbation de son Conseil.

⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac - Coste I 417

⁶ Ce point n'est pas développé ici. Cette conférence concerne les relations de Louise avec les Dames.

« Nous avons arrêté votre mémoire pour les Enfants trouvés en deux assemblées avec les officières de la Charité de l'Hôtel-Dieu »⁷

Louise laisse aux Dames de la Charité, en particulier la duchesse d'Aiguillon et Madame de Traversay le souci de la recherche des finances nécessaires à l'oeuvre : obtention de subvention, de rentes. Les arrêtés pris sont revus ensemble et s'il faut les faire modifier les Dames s'en chargent. Aux Dames aussi revient la charge de trouver une maison pour loger les enfants.⁸ La duchesse d'Aiguillon, la chancelière Séguier sont mises à contribution pour obtenir le départ des soldats qui se sont installés dans la maison réservée aux Enfants Trouvés.⁹

La soumission de Louise de Marillac à « son Conseil d'Administration » ne brime pas ses initiatives. Elle songe au placement en nourrice des nombreux enfants recueillis. Elle soumet son idée, car il lui faut de l'aide pour trouver de « bons parents nourriciers ». Les Dames peuvent en connaître sur leurs terres ! Il faudra aussi des personnes pour aller visiter ces enfants, vérifier leur état de santé, l'éducation qu'ils reçoivent. Mademoiselle du Mèe y consacra du temps, souvent aidée par des Filles de la Charité¹⁰. Au retour, Louise accueille les visiteuses et leurs rapports.

Travail intense de collaboration, nécessitant des réunions régulières, demandant de passer outre certaines réactions trop personnelles. Louise de Marillac et toutes ces Dames apprennent à travailler ensemble. Vincent de Paul les réunit régulièrement, soutient leur courage, leur rappelle la grandeur de l'oeuvre...

Mais à la longue, des divergences font se faire jour. Les Dames, soucieuses du logement des enfants de plus en plus nombreux, interviennent auprès du Roi Louis XIII pour obtenir la mise à leur disposition du vieux « *château de Bicêtre* ». Louise est contre cette proposition, car ce logement est beaucoup trop grand, en mauvais état, il a longtemps servi de refuge à des femmes de mauvaise vie. De plus, il est éloigné de la Maison Mère. Sachant qu'elle ne pourra aller contre la décision des Dames, elle pose ses conditions

« Que si, nonobstant toutes ces difficultés, il faut y aller, il est nécessaire au moins tout cet hiver, que deux hommes y demeurent ; qu'il y ait tous les jours la messe dans la chapelle, où on pourrait faire faire des fonts pour baptiser les enfants. Serait encore nécessaire d'avoir quelque petite carriole avec un cheval pour y porter les enfants... »¹¹

Les Dames maintiennent leur projet, et le 7 juillet 1647, les enfants doivent déménager. Louise reçoit un billet de Monsieur Vincent :

« Mademoiselle Le Gras est priée par les dames de la Charité d'envoyer demain dimanche, à une heure, quatre enfants, deux garçons et deux filles, avec deux Filles de la Charité au château de Bicêtre, avec les hardes et sans les couches des enfants, et ce qu'il faudra pour vivre le jour et le lendemain. Madame Truluy ira prendre les enfants avec un carrosse, à l'heure ci-dessus marquée, et le linge qu'il faudra, et les amènera chez Madame de Romilly, où Madame la chancelière et les autres dames les iront prendre et les amèneront. »¹²

Louise ne peut que se soumettre aux décisions prises, quoique contraires à sa propre pensée. De plus, elle doit aider les Sœurs à accepter paisiblement ce transfert et même en reconnaître les bienfaits.

Dès qu'elle le peut, Louise de Marillac se rend à Bicêtre. Rapidement elle constate la mauvaise organisation des locaux, s'inquiète de la surcharge de travail demandé aux Sœurs. Elle manifeste vivement son mécontentement à Monsieur Vincent:

« Enfin l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre. Elles choisissent pour logement des petites chambres, où l'air sera incontinent corrompu, et laissent les grandes ; mais nos pauvres sœurs n'osent rien dire.... Ces dames ont dessein de tirer de nos sœurs l'impossible »¹³

⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac - 1638 - Doc. 194

⁸ Vincent de Paul à Louise de Marillac - septembre 1642 - Coste II, 296

⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac - février 1638 - Coste I. 442

¹⁰ cf. Vincent de Paul à Louise de Marillac - septembre 1642 - II. 296

¹¹ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - 19 août 1643 - Ecrits 98

¹² Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 7 juillet 1647 - Doc. 478

¹³ Louise de Marillac à Vincent de Paul - juillet 1647 - Ecrits 208

Rien n'a été prévu pour la messe, pour les baptêmes des enfants, pour l'école aux enfants. Louise, avec beaucoup de précision, réorganise les locaux :

*« Nos dames n'ont point pensé de disposer un lieu pour l'école. Nous en avons vu un qui serait bien propre en bas, pour les garçons, qu'il faut séparer des filles ; il n'y paraît avoir à faire que la porte et fermer les fenêtres ; et celle des filles, l'on la fera en haut. »*¹⁴

Cependant, elle met à contribution les compétences des Dames. Elle fait souvenir Madame de Romilly qu'elle a promis de procurer du blé à la maison. A Mademoiselle Pollalion, elle demande des précisions sur le boulanger proposé. A Mademoiselle de Lamoignon qui seconde sa mère malade dans la présidence de la Confrérie, Louise souligne les grands besoins de l'oeuvre :

*« Il me semble que je n'ai que trop fait entendre les extrêmes besoins, tant des pauvres enfants que des nourriciers, jusque là que j'ai cru en être importune à plusieurs, contristant par trop les cœurs tendres et charitables. »*¹⁵

Elle demande une Assemblée et suggère l'organisation de quêtes dans toutes les paroisses. Si Louise critique certaines actions des Dames, elle sait reconnaître ce qui est bon, en particulier de l'arrivée de nouveaux dons.¹⁶

Quelque années plus tard, survient la guerre de la Fronde. A cause de son amour très fort envers les enfants, elle se montre extrêmement sévère face aux Dames, oubliant qu'elles ont été appauvries par les longs mois de blocus de Paris. Elle écrit en novembre 1649 à Monsieur Vincent, clamant la souffrance des enfants sans pain:

*« Je suis extrêmement fâchée de vous être tant importune, mais l'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop. [...] Pouvons-nous en conscience les voir mettre en état de mourir, car les dames ne font aucun cas de nous donner secours [...]. Ces bonnes dames ne font pas ce qu'elles peuvent ... »*¹⁷

Très douloureuse par l'impossibilité de subvenir aux besoins des enfants, Louise rédige à nouveau un rapport pour Monsieur Vincent, pour qu'il en parle à la prochaine Assemblée

*« Voilà un petit mémoire que j'ai fait à ce que vous preniez la peine, si vous le jugez à propos, d'en parler à l'assemblée et nous avertir où elle se fera pour le mander à Mademoiselle de Lamoignon. »*¹⁸

Faut-il voir dans les interventions très pressantes de Louise de Marillac le facteur déclenchant de la magnifique conclusion de Monsieur Vincent à la fin d'une Assemblée des Dames de la Charité.

*« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains... »*¹⁹

Louise a dû apprécier la fermeté de Monsieur Vincent face aux enfants et face aux Dames, et admirer à nouveau la générosité des participantes à la réunion, n'hésitant à remettre à l'intervenant colliers et bagues pour être vendus !

La paix revenue, la situation des Enfants se stabilise. Les Dames de la Charité, revenues à Paris après la tourmente, se regroupent. Louise craint que, pleines de bonne volonté, elles ne prennent des décisions intempestives.

*« Je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que les dames ne prennent la pensée de renvoyer le tout à Bicêtre [...] L'oeuvre me paraît en si bon train que je ne puis m'empêcher, mon très honoré Père, de vous dire que j'appréhende que ces dames, rentrant à avoir égard sur toutes choses, ne troublent la conduite que Dieu y a donnée depuis quelles ne s'en mêlent presque plus. »*²⁰

¹⁴ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - août 1647 - Ecrits 216

¹⁵ Louise de Marillac à mademoiselle de Lamoignon - 15 décembre 1648 - Ecrits 269

¹⁶ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - 19 octobre 1647 - Ecrits 228

¹⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul - novembre 1649 - Ecrits 301

¹⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul - novembre 1649 - Ecrits 304

¹⁹ Conférence sur l'oeuvre des Enfants trouvés - Coste XIII, 801

²⁰ Louise de Marillac à Vincent de Paul - 2 mai 1651 - Ecrits 348

Comment interpréter de telles paroles ? Je ne pense pas qu'il faut y voir un refus de travailler avec les Dames de la Charité. Il me semble que Louise de Marillac a une très grande affection pour les enfants trouvés. Dès que les enfants risquent de souffrir d'une situation ou d'une autre, Louise se montre très exigeante. Son tempérament ferme et parfois rude demeure tout au long de sa vie.

Regarder Louise de Marillac vivre au milieu de toutes ces Dames de la Charité, c'est découvrir une riche personnalité, aux multiples facettes :

- une femme pleine d'humilité n'excluant pas la ténacité,
- une femme organisatrice, sachant imposer son point de vue lorsque le bien des pauvres enfants le requiert,
- une femme dépassant la souffrance personnelle pour accueillir l'amitié,
- une femme spirituelle sachant partager sa propre expérience de Dieu

Louise de Marillac, dans ses relations avec les Dames de la Charité, montre que la sainteté se greffe sur une humanité avec ses richesses et ses déficiences. Elle a toujours voulu vivre elle-même et faire vivre aux autres ce que disait saint Irénée : « *La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant* ».